Image not found or type unknown

Proposition d'un règlement amiable

Par **antoinette**, le **05/04/2007** à **16:16**

Actuellement en procédure, mon avocat m'a informé que la partie adverse proposait 15 000 euros pour conclure le litige en cours, sur conseil de mon avocat nous avons fait une autre proposition (restée à ce jour sans réponse).
Lorsque je demande à mon avocat de me donner une copie de la proposition de la partie adverse, celui-ci me répond qu'il n'a pas le droit.
Est-ce vrai ?

Par **Jurigaby**, le **09/04/2007** à **14:05**

A priori, je ne vois vraiment pas pourquoi vous n'auriez pas le droit de consulter ce document!

Par **Pierre**, le **23/04/2007** à **10:54**

Bonjour,

Je n'ai jamais entendu une histoire pareille. Cette histoire semble assez curieuse, je vous conseille d'envoyer un courrier à la partie adverse pour qu'elle vous transmette directement la proposition, ainsi vous pourrez la comparer avec celle de votre avocat.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés